MASTER IRS : ADMISSION

Voie initiale-Continue (Ingénieur Architecte réseaux-télécoms)

Cette voie se base sur une bonne connaissance de l'analyse des besoins et des marchés dans le domaine des réseaux et une bonne appréhension des infrastructures des entreprises.
Les entreprises visées sont les grandes entreprises à forte infrastructure réseaux et les laboratoires de recherche.

Voie alternance-apprentissage (Ingénieur services réseaux-télécoms)

Cette voie se base sur des connaissances logicielles et leur application dans le cadre des applicatifs réseaux-télécoms de plus en plus multimédia. Cette voie s'effectue en partenariat étroit avec le CFA AFORP.

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier pour la voie initiale continue, sur dossier et un test d' admission pour la voie alternance-apprentissage 1ère année : L3 Informatique ou équivalent 2ème année : M1 IRS voie initiale – continue ou équivalent - M1 IRS voie alternance apprentissage.

CANDIDATURE OBLIGATOIRE :

Tout candidat à cette formation doit obligatoirement candidater en ligne sur le site de l'Université Paris-Saclay. (onglet "CANDIDATER").